

## ENSIBS : Modification du tarif pour la certification Voltaire pour l'année universitaire 2023-2024

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L613-2 ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;  
Vu la délibération n°2022-013 du conseil d'administration du 8 mars 2022 relative au passage de la certification Voltaire dans l'enceinte de l'ENSIBS ;  
Vu l'avis de la CFVU du 13 avril 2023 ;*

Suite à l'augmentation du tarif de la certification Voltaire, l'école modifie le tarif pour une session de rattrapage organisée dans le cadre d'une session d'examen organisée par l'école de 30 € à 37,20 € (l'élève/apprenti versera son inscription à l'école).

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification du tarif pour la certification Voltaire pour l'année universitaire 2023-2024.

### Documents en annexe :

- Néant

#### Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	27	Pour :	22
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	5	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 8 juin 2023

